

**PRODUITS ET ECHANGES
DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT**

N° 4

JANVIER 1966

Publié par la division « information outre-mer » en collaboration avec
la direction générale du développement de l'outre-mer – Commission de la CEE –
Bruxelles, 244, rue de la Loi

S O M M A I R E (N° 4)

	<u>Page</u>
<u>I. LE MARCHÉ DES PRODUITS TROPICAUX</u>	
Cacao	1
Café	3
Oléagineux	6
Caoutchouc	9
Coton	11
Bananes	13
<u>II. LE COMMERCE AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT</u>	
Evolution des importations de différents produits des EAMA dans la CEE (1962-1964)	14
Evolution du commerce de la CEE avec les EAMA	19
Application de la Convention de Yaoundé	20

Première partieLE MARCHÉ DES PRODUITS TROPICAUXCACAOEvolution du marché

L'effondrement des cours du cacao qui avait commencé avec l'année 1965 s'est poursuivi, en s'accroissant jusqu'au mois de juillet où le "creux de la vague" a été atteint, à des niveaux inconnus sur le marché depuis une trentaine d'années; en effet les prix de 13 à 14 cts/lb de cet été sur le marché des Etats-Unis, ajusté d'après l'indice général des prix de gros, sont comparables au prix moyen de 6 cts/lb de la période 1934-38. En outre, il faut remarquer que la plupart des récoltes 1964-65 étaient déjà vendues à l'époque des plus bas prix et que la tendance s'est nettement améliorée à partir du mois d'août, le redressement se poursuivant en cette fin d'année.

Le tableau suivant indique l'évolution des cours du cacao disponible depuis le début de l'année.

1965	Londres (sh/cwt)	New York (cts/lb)
Janvier	192/1	22,97
Février	171/11	20,62
Mars	138/4	17,00
Avril	132/11	16,37
Mai	127/5	15,53
Juin	113/5	13,84
Juillet	97/11	12,19
Août	123/2	15,01
Septembre	135/3	16,73
Octobre	137/7	17,14

- 2 -

Cette évolution relativement favorable au cours des derniers mois s'explique en partie par une meilleure situation statistique du produit, à la suite de la publication par la FAO des premières prévisions de récolte pour 1965-66 et des chiffres des broyages pour 1965 (estimations) et 1966 (prévisions):

(000 tonnes)	<u>1963-64</u>	<u>1964-65</u>	<u>1965-66</u>
Production	1.231	1.528	1.373
	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>
Broyages	1.193	1.332	1.430

Les pays consommateurs disposent actuellement de stocks très importants représentant environ 6 mois de consommation et le déséquilibre entre la production prévue en 1965-66 et les broyages prévisibles en 1966 n'est qu'apparent.

Les tentatives d'organisation du marché

La Commission des produits de base de l'UNCTAD, au cours de sa première session en juillet-août 1965, avait recommandé une réunion extraordinaire du groupe de travail des prix et des contingents de la Conférence des Nations-Unies sur le cacao, en vue de dégager des mesures à court terme susceptibles de remédier à la situation catastrophique du marché. Cette réunion s'est tenue à Genève en octobre 1965 en présence des 12 plus importants pays producteurs et consommateurs et de nombreux observateurs d'autres pays intéressés, en particulier des pays de l'Est.

D'importantes mesures étaient envisagées : fixation d'un prix-plan-cher temporaire pour 1965-66, création d'un fonds d'urgence, accroissement de la consommation dans les pays de l'Est, suppression des droits de douane et réduction des taxes sur le cacao et les produits dérivés. Le groupe n'a pas recommandé de mesures à court terme, mais il a en outre étudié les aspects à plus long terme du marché. Il a reconnu que les perspectives du marché demeuraient incertaines et a considéré qu'un accord international devrait être conclu avant l'ouverture de la campagne

- 3 -

1966-67. Sur la base d'études demandées à la FAO sur les principes directeurs d'un accord ainsi que les problèmes des surplus, les tendances à long terme de la production et de la consommation, les obstacles au commerce, le groupe doit se réunir à nouveau en janvier 1966 pour examiner ces études et jeter les bases d'un accord international du cacao ou d'une autre forme de régularisation du marché.

+

+

+

CAFE

Evolution du marché

La baisse des prix enregistrée depuis le début de la campagne 1964-65 (octobre 1964) qui s'était accentuée au cours des premiers mois de 1965, particulièrement pour les cafés robustas, s'est interrompue au mois de juin ; à partir de ce mois on remarque en effet une nette reprise des cours surtout pour les variétés qui avaient été les plus sensibles à la baisse. Les cafés du Brésil constitue un cas particulier car c'est la politique gouvernementale de baisse des prix à l'exportation qui a entraîné une baisse correspondante des prix dans les pays importateurs. Compte tenu de l'importance pour le marché du mécanisme des prix indicatifs de l'accord international, l'évolution des prix retracée ci-dessous concerne les prix moyens quotidiens des trois grandes variétés de café, calculés par l'Organisation Internationale du café, desquels on a tiré les moyennes mensuelles depuis mars 1965 (ce système de calcul des prix du café, étant entré en vigueur le 22 mars, la moyenne de mars ne concerne que les 8 derniers jours du marché).

./.

- 4 -

(en cts/lb chiffres arrondis au 1/10 de ct)	Arabicas doux	Arabicas non lavés (Brésil)	Robustas	Prix moyen
Mars	45,4	45,0	24,1	38,2
Avril	45,7	44,7	24,8	38,4
Mai	45,2	43,9	22,1	37,0
Juin	45,9	44,1	27,8	39,2
Juillet	45,9	43,6	32,5	40,7
Août	46,8	43,7	36,1	42,2
Septembre	47,1	42,6	35,3	41,6
Octobre	47,1	42,7	36,6	42,1
Novembre	48,1	42,6	34,5	41,7

On constate que le marché demeure favorablement orienté; les mouvements des prix des deux groupes de café arabica ont évolué en sens contraire, dans des limites assez étroites : en effet alors que leurs valeurs étaient comparables fin mars, aux environs de 45,4 cts/lb, les cafés doux ont progressé régulièrement jusqu'à 48 cts en novembre tandis que les brésiliens ont diminué avec la même régularité jusqu'à 42,6 cts pour le même mois, la moyenne des deux prix demeurant aux environs de 45 cts. Par contre, les robustas ont évolué de façon spectaculaire passant de 24 cts en mars à 22 en mai, 28 en juin, 36 en août, 34,5 en novembre et ce sont leurs variations qui ont commandé, dans une large mesure, les variations du prix indicatif ; toutefois, le mois de novembre est marqué par une hausse des arabicas doux et une baisse des robustas par rapport aux niveaux élevés des 3 mois précédents.

Le fonctionnement de l'accord international

Le Conseil international du Café a tenu à Londres du 2 au 20 août 1965, sa 7e session en même temps qu'une session spéciale prévue pour la révision de l'accord. En fait cette question de la révision de l'accord n'a pas été abordée quant au fond, malgré les nombreuses propositions qui avaient été soumises par les membres du Conseil. Plusieurs raisons expliquent cette décision du Conseil :

./.

- 5 -

- tout d'abord l'application réelle de l'accord est relativement récente ; certaines dispositions ne sont pas encore en vigueur (limitation de la production, réglementation des stocks), d'autres commencent à peine à être appliquées intégralement (certificats d'origine, propagande en faveur de la consommation) ;
- des mesures importantes tendant à améliorer le fonctionnement de l'accord ont déjà été prises sous forme de résolutions du Conseil : après deux années de difficultés pour la fixation et l'ajustement des contingents, la résolution n° 67 adoptée en mars 1965 a créé un système d'ajustement limité et semi-automatique des contingents en fonction de l'évolution des prix, comblant ainsi une lacune sérieuse dans le fonctionnement de l'accord. D'autre part le fonds international du café a été créé, en vue d'aider les producteurs à supporter les charges résultant des rétentions qui leur sont imposées ;
- il semble que l'accord soit désormais considéré comme un instrument efficace de réglementation du marché et qu'il ait contribué à restaurer la confiance de celui-ci ;
- tout amendement à l'accord entraînerait, dans de nombreux pays, le recours à la procédure parlementaire pour ratification. Compte tenu des délais parfois très longs que requiert cette procédure, ces modifications pourraient ne pas entrer en vigueur avant l'année 1967/68 au terme de laquelle l'accord arrive à expiration. C'est précisément au cours de cette année que le Conseil décidera de proroger l'accord ou de négocier un nouvel accord et qu'apparaîtra la nécessité de réviser ou non l'accord actuel.

Le Conseil international du Café a également procédé à la mise en place du Comité de propagande mondiale et a approuvé les programmes proposés pour 1965/66 ; compte tenu des cotisations demandées aux pays producteurs, les fonds disponibles représentent 7 millions de dollars, somme jugée insuffisante à l'échelle d'un programme de propagande mondiale.

- 6 -

La plus grande partie des débats de la 7e session du Conseil a été consacrée au problème de la révision des contingents de base fixés dans l'accord, à la fixation des contingents d'exportation pour l'année caféière 1965/66 et aux problèmes des objectifs de production et de la politique de stockage.

Les contingents d'exportation 1965/66 ont été fixés à 43,7 millions de sacs, mais en cas de relèvement du prix indicatif au dessus de 42,5 cts/lb, une certaine augmentation de ces contingents est prévue pour chaque trimestre. Le système de marge de prix mis en place en mars 1965 reste valable pour 1965/66.

Les problèmes d'ajustement des contingents de base, des objectifs de production pour 1970 et la réglementation des stocks ont été réétudiés au cours de la session de décembre 1965, qui fut une reprise de la 7e session. Le Conseil International du café n'a pu dégager une solution satisfaisante au problème de l'ajustement des contingents de base et une nouvelle réunion est prévue pour le printemps 1966.

+

+ +

OLEAGINEUX

Tableau de l'évolution des cours mondiaux (en Livres sterling par tonne longue, CAF port européen)

	Moyenne 1953/1957	Moyenne 1958/1962	1963	1964	10 mois 1965	1er novembre 1965
A. Graines						
<u>Soja USA</u>	<u>40</u>	<u>36</u>	<u>40</u>	<u>40</u>	<u>(42)</u>	<u>38,5</u>
Indice	100	90	100	100	105	96
<u>Arachide Nigé-</u>						
<u>ria</u>	<u>76</u>	<u>66</u>	<u>62</u>	<u>68</u>	<u>(74)</u>	<u>76</u>
Indice	100	87	82	89	97	100
<u>Coprah Philippi-</u>						
<u>nes</u>	<u>69</u>	<u>72</u>	<u>65</u>	<u>72</u>	<u>(84)</u>	<u>80</u>
Indice	100	104	94	104	122	116
<u>Palmiste Nigé-</u>						
<u>ria</u>	<u>54</u>	<u>57</u>	<u>54</u>	<u>55</u>	<u>(64)</u>	<u>64</u>
Indice	100	106	100	102	118	118

./.

- 7 -

	<u>Moyenne 1953/1957</u>	<u>Moyenne 1958/1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>10 mois 1965</u>	<u>1er novembre 1965</u>
B. Huiles						
<u>Soja USA</u>	<u>123</u>	<u>90</u>	<u>83</u>	<u>87</u>	<u>(98)</u>	<u>110,5</u>
Indice	100	73	67	71	80	90
<u>Arachide Nigé- ria</u>	<u>129</u>	<u>116</u>	<u>99</u>	<u>114</u>	<u>(117)</u>	<u>121</u>
Indice	100	90	76	88	91	94
<u>Palme Nigéria</u>	<u>85</u>	<u>82</u>	<u>80</u>	<u>85</u>	<u>(100)</u>	<u>90</u>
Indice	100	96	94	100	117	106
<u>Coprah Ceylan</u>	<u>104</u>	<u>110</u>	<u>95</u>	<u>118</u>	<u>(122)</u>	<u>122</u>
Indice	100	106	91	113	117	117

La hausse généralisée qui s'est emparée du marché depuis la seconde moitié de 1964 a subi un coup d'arrêt assez brutal, qui s'est exercé sur les huiles fluides dès le mois de mars, et sur les huiles consistantes dès le mois de mai 1965. Au milieu de l'été alors que l'ensemble des cotations était redescendu aux environs du niveau atteint au printemps 1964, un mouvement de reprise s'est dessiné au moment des événements du Cachemire notamment.

Depuis lors, malgré l'abondance de la récolte américaine de soja et de coton, les prix sont restés à un niveau élevé, encore que l'on suppose que les cotations enregistrées durant septembre et octobre 1965 ne correspondent pas à un volume de transactions très significatif.

Il paraîtrait normal que l'on assiste à une baisse des cotations au cours du premier trimestre 1966, notamment au moment où la récolte africaine d'arachide se présentera sur le marché. Il est cependant prématuré de faire des prévisions étant donné l'incertitude dans laquelle on se trouve encore quant au volume des diverses récoltes des pays en voie de développement et des pays de l'Est. La fermeté retrouvée de la Livre sterling est en outre interprétée généralement comme devant décourager les spéculations haussières.

- 8 -

Situation du marché international de l'huile de palme

Au cours des 15 dernières années le marché international de l'huile de palme a fait preuve d'une remarquable stabilité par comparaison avec les autres matières grasses.

Il s'est certes laissé influencer par l'évolution des fortes spéculations de la guerre de Corée, des événements de Suez, et il suit la tendance générale des marchés, mais de façon atténuée et pour ainsi dire modératrice.

Cette situation exceptionnelle peut s'expliquer par le fait qu'une partie importante de la production mondiale (Malaisie, Congo-Léo) est contrôlée par un petit nombre d'entreprises, mais surtout en raison de la très large gamme d'utilisation de ce produit, qui lui donne une place à part parmi les autres matières grasses. L'analyse économique confirme cette opinion : la corrélation des prix de l'huile de palme avec les prix des autres huiles est soit négligeable, soit très faible.

Un autre facteur fondamental vient consolider la bonne tenue des cours de l'huile de palme : la faiblesse de l'offre. Les exportations mondiales d'huile de palme ont atteint leur volume maximum en 1954, avec 580.000 T, elles n'excédaient pas 550.000 T en 1964, alors que le commerce international de toutes les matières grasses s'accroît de près de 500.000 T par an.

Les prix actuels de l'huile de palme se situent au-dessus de 90 livres sterling la tonne longue, ce qui est nettement supérieur à la moyenne des 10 dernières années qui est de l'ordre de 85 livres sterling.

+

+

+

- 9 -

CAOUTCHOUCEvolution du marché mondial

Peu de changements importants sont à signaler sur le marché mondial du caoutchouc au cours des dix premiers mois de l'année 1965.

Les cours du naturel ont évolué dans d'étroites limites, suivant toutefois une légère tendance à la baisse au fur et à mesure que l'année progresse, alors que les cours de l'année précédente avaient évolué de manière inverse. C'est ainsi que les cotations des marchés, après avoir connu un ton soutenu pendant les premiers mois de l'année 1965 se sont retrouvées en octobre aux bas niveaux déjà enregistrés au début de l'année 1964.

Evolution des cours du caoutchouc naturel "RSS 1" Spot sur le marché de Londres
- en pence lb -

1964	1 9 6 5									
Moyenne	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.
20 5/8	22 1/2	22 1/8	23 7/8	22 7/8	22 1/8	21 6/8	21 1/8	21	20 5/8	19 5/8

La concurrence des caoutchoucs synthétiques, qui ne fait que croître, exerce une pression sur les prix du naturel, qui exclut toute possibilité sérieuse de hausse.

Du côté de l'offre et de la demande la position statistique du caoutchouc naturel s'est montrée assez bien équilibrée et a également contribué à une relative stabilité des prix. Dans l'ensemble on estime que la production mondiale devrait s'établir en 1965 à 2,24 millions de tonnes pour une consommation de 2,35 millions de tonnes, la différence étant comblée par les quantités en provenance des stocks stratégiques, des Etats-Unis principalement et du Royaume-Uni. Pendant les premiers six mois de l'année, on constate d'ailleurs une augmentation de la consommation

- 10 -

du naturel de l'ordre de 5% par rapport à la même période de l'année précédente.

Notons toutefois que les progrès enregistrés par les caoutchoucs synthétiques au cours de la même période considérée sont bien plus marqués, puisqu'ils enregistrent une augmentation de presque 20 %.

Actuellement le produit naturel représente environ 47 % du marché mondial du caoutchouc et d'après les prévisions des experts, sa part relative du marché serait destinée à se réduire encore. L'exemple des Etats-Unis est assez caractéristique dans ce secteur, car au cours de la décennie 1955-1964 la part relative des caoutchoucs synthétiques est passée de 58 % à 75 % du marché.

Les producteurs de caoutchouc naturel tendent à se défendre de la pression concurrentielle exercée par les produits synthétiques moyennant la recherche de nouveaux débouchés et surtout grâce à la diminution des coûts de production et à l'amélioration de la qualité du produit et de sa présentation. En Malaisie par exemple, des plantations ont atteint des rendements qui sont six fois plus élevés que ceux du début des années 1950. L'intérêt pour le produit naturel semble d'ailleurs se maintenir du côté des utilisateurs ; c'est ainsi qu'au Libéria une importante société américaine vient d'acheter des plantations dont la première récolte est prévue pour 1968.

En conclusion, la concurrence du caoutchouc synthétique demeurera le principal facteur influençant les prix et les débouchés du produit naturel, mais les pays exportateurs en réduisant leurs coûts, en améliorant l'uniformité du produit et en élaborant de nouvelles formes de présentation et d'emballage ainsi qu'en perfectionnant leurs procédés de commercialisation devraient être à même d'empêcher au moins la formation d'un éventuel excédent de caoutchouc naturel sur le marché.

+

+

+

- 11 -

COTONLa nouvelle législation des USA sur le coton

Compte tenu des conséquences qu'il pourrait avoir sur le marché mondial, l'évènement le plus important de l'année 1965 est indiscutablement l'adoption par le congrès des Etats-Unis, d'une nouvelle législation cotonnière. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une loi générale sur l'agriculture, à savoir le "Farm Bill". Se conformant en général aux thèses gouvernementales en matière cotonnière, les dispositions qui seront applicables pour 4 ans, et plus précisément aux récoltes de coton 1966, 1967, 1968 et 1969, conservent le principe de la limitation des superficies et du soutien des prix, mais en y apportant des changements considérables.

Désormais le système de soutien de cette culture sera fondé sur un prix unique d'intervention (1), fixée en relation avec le cours mondial moyen estimé.

Afin d'assurer le maintien du revenu des producteurs à un niveau équitable et d'encourager en même temps la diminution des superficies plantées en coton, les cultivateurs qui s'engagent à réduire leurs surfaces toucheront directement des primes, à des taux variables en fonction des limitations consenties. Ces primes de désaffectation viendront s'ajouter ainsi au prix d'intervention.

Pour la première année, le prix d'intervention, stade production, a été fixé à 21 cents/lb pour le coton Middling de 1 pouce, qualité de référence, ce qui correspond, au stade exportation, à un prix légèrement inférieur au cours mondial actuel. Pour les trois années suivantes le prix d'intervention sera fixé à un niveau au maximum égal à 90 % du cours mondial moyen estimé.

./.

(1) C'est pour une meilleure compréhension du système que l'expression anglaise "loan level" a été interprétée ainsi.

- 12 -

D'autre part, l'organisme d'intervention C.C.C. (Commodity Credit Corporation) pourra vendre au comptant du coton à un prix qui sera au minimum égal à 110 % du prix d'intervention. Pour la première année le prix de vente de la C.C.C. serait donc au minimum de 23.1 cts/lb pour la qualité prise comme référence (Middling de 1 pouce). En outre, la C.C.C. devra vendre au prix courant du marché et pour chaque campagne commerciale, le volume de coton de type Upland (1) correspondant au déficit entre la production et la demande intérieure et extérieure estimée pour ce coton.

L'ensemble des mesures prévues devraient conduire :

- à limiter les quantités produites par les USA, qui jusqu'à maintenant, grâce à l'amélioration constante des rendements à l'hectare, ont toujours atteint des niveaux records ;
- à augmenter la consommation intérieure, car l'industrie utilisatrice locale pourra désormais acheter le coton domestique à des prix toujours en relation avec les conditions du marché mondial, et par là même faire face à la concurrence extérieure sur son propre marché ;
- à faciliter l'écoulement du produit de base sur les marchés à l'exportation qui pourra se faire toujours à des conditions de compétitivité ;
- à faciliter une réduction graduelle des importants stocks détenus par la C.C.C., grâce à l'ensemble de ces éléments.

Les autres pays exportateurs de coton se sont souciés des nouvelles dispositions prévues par la législation des USA, surtout ceux de l'Amérique Latine. Une démarche collective de ces pays a été ainsi effectuée auprès du Département d'Etat par leurs chefs de missions à Washington. Cependant il n'est pas encore prouvé que les mesures envisagées constituent un danger concret grave pour les intérêts des autres pays exportateurs de coton, compte tenu de la politique américaine de prix à l'exportation qui reste dans l'ensemble relativement prudente.

./.

(1) Les cotons Upland sont des cotons à fibres moyennes dits aussi de type américain, qui constituent la plus grande partie des transactions mondiales.

- 13 -

Pourtant, toute tentative des autres pays exportateurs d'améliorer leur part relative du marché pourrait déclencher une course à la baisse, étant donné les modalités du système adopté par le législateur des Etats-Unis et la place très importante qu'occupe ce pays dans le commerce mondial du coton.

BANANES

Depuis la publication, dans le bulletin n° 3, de notre aperçu du marché des bananes, un fait notable est intervenu sur le marché allemand : l'augmentation très sensible de la consommation. En effet, l'Allemagne a importé pendant le premier semestre 1965, 294.000 T environ contre 247.000 pendant la même période de 1964. Malgré la concurrence des fruits européens pendant le deuxième semestre de l'année, qui fait que normalement les importations de bananes pendant cette période sont inférieures à celles du premier semestre, l'augmentation s'est maintenue dans les mêmes proportions au cours des six derniers mois.

Les estimations de consommation pour l'année 1965 portent donc à présent sur 600.000 T ou même davantage. On appréciera mieux encore cette progression de l'ordre de 115.000 T, soit 24 % par rapport à 1964, si l'on se rappelle qu'une augmentation annuelle de 20.000 T avait été considérée comme un maximum pour un pays comme l'Allemagne, qui se trouve depuis quelque temps dans la zone de saturation de la demande.

D'après les renseignements recueillis, il semble que le nouvel emballage en cartons et en caisses, de plus en plus utilisé, soit à l'origine de cette évolution. Les importateurs allemands comptent ne plus importer de bananes en régime à partir de l'année 1966.

Il est évident que la réorganisation du conditionnement des bananes devient un problème important pour tous les pays producteurs. A cet égard, il convient de signaler que le secteur bananier en Côte d'Ivoire est déjà en pleine réorganisation si bien qu'à partir de 1967 la plupart, sinon la totalité, des exportations de bananes de ce pays se fera en cartons.

Deuxième partieLE COMMERCE AVEC LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIESEvolution des importations dans la CEE de différents produits des EAMA en relation avec la mise en place des préférences (1962-64)

Un précédent bulletin a résumé l'évolution d'ensemble des importations dans la CEE des principaux produits originaires des EAMA, de 1959 à 1963. La progression constatée s'est affirmée en 1964, l'augmentation par rapport à 1963 étant de 23,2% en tonnage et 15 % en valeur. Mais l'évolution n'a pas été la même pour tous les produits examinés et pour tous les Etats membres.

Une étude faisant ressortir l'évolution de 1962 à 1964 des importations dans les différents Etats membres d'un certain nombre de produits, présentant une importance primordiale dans les exportations des EAMA, permet de dégager une relation entre cette évolution et la mise en place (ou l'absence) de préférence réservée aux produits des EAMA à leur importation dans les Etats membres.

1) Produits ayant bénéficié d'une préférence : café vert, cacao en fèves, huiles d'arachide et de palme, bananes (compte tenu du contingent tarifaire allemand) et bois tropicaux (préférence très faible qui a disparu le 1er janvier 1965).

CAFE VERT

On constate pour l'ensemble de la CEE, une progression parallèle des importations originaires des EAMA et des importations mondiales ; étant donné l'accroissement sensible des taux préférentiels, on pourrait conclure que, grâce à cet avantage, les produits des EAMA ont seulement pu soutenir la concurrence des pays tiers, mais d'autres éléments de jugement interviennent (structure traditionnelle des importations, différences de goût des

consommateurs, rôle des contingents d'exportation de l'accord international etc...).

Parmi les Etats membres de la CEE il faut signaler l'Allemagne et les Pays-Bas dont les achats aux EAMA ont marqué une nette progression en 1964 partant, il est vrai, de tonnages très bas en 1962. On peut remarquer encore la progression de la part des EAMA en Italie et en France, où ces origines représentaient déjà des tonnages élevés en 1962.

Par contre, le recul en UEBl semble surtout imputable aux plus faibles approvisionnements en provenance du Congo (RD).

CACAO EN FEVES

Les importations du produit en provenance des EAMA ont progressé de 18 % de 1962 à 1964 et leur part dans les importations totales de la CEE sont passées pour la même période de 36 à 42 %.

L'Allemagne avec une progression de 145 % a été le principal artisan de cette évolution (47.499 t. en 1964 contre 19.391 en 1962). L'UEBl a presque doublé ses importations des EAMA.

L'Italie a sensiblement maintenu le niveau de ses importations tandis qu'en France et aux Pays-Bas la part des EAMA est en léger recul, mais les tonnages importés en 1962 avaient atteint des niveaux très élevés (France 56.000 t. - Pays-Bas 39.000 t en provenance des EAMA).

HUILE D'ARACHIDE

Les importations de la CEE en provenance des EAMA ont progressé de plus de 41 % de 1962 à 1964, leur part dans les importations totales passant de 71,3 % à 74,3 %.

Cette évolution est essentiellement due à la France qui, de 1962 à 1964, est le seul Etat membre importateur d'huile d'arachide des EAMA (Sénégal-Niger). On note en 1964 une importation de 497 t en Allemagne et de 19 t dans l'UEBl. Il s'agit peut être de l'amorce d'un trafic qui pourrait trouver un certain encouragement dans la protection de 3,5 % et 4% entré en vigueur à partir du 1.7.63 dans

- 16 -

HUILE DE PALME

Dans le cadre de la progression des importations mondiales de la CEE les importations en provenance des EAMA marquent un taux d'accroissement plus élevé : 32,1% pour les EAMA contre 29% pour le total.

Cette progression est le fait de la France (10,9 %), l'Allemagne (39,1 %), l'Italie (2,5 %) et surtout les Pays-Bas (qui ont importé des EAMA 90 tonnes en 1962 et 22.872 tonnes en 1964). On doit signaler le recul de l'UEBL (21.909 tonnes en 1964 contre 30.533 tonnes en 1962).

Tous ces mouvements ne semblent pas devoir s'expliquer par l'évolution des préférences puisque celles-ci sont demeurées les mêmes pour cinq Etats membres de 1962 à 1964, progressant légèrement en Allemagne à partir du 1.7.63 (de 2,7% à 3,2%). Pour les Pays-Bas en particulier, il s'agit d'une phénomène de déplacement de trafic.

BANANES

La situation des importations de bananes des EAMA dans la CEE, exception faite pour la France, a marqué un recul qui atteint 33 % en 1964 par rapport à 1962. La progression de 13% des importations de la France en provenance des EAMA n'a pas compensé ce recul.

En général, on note que la chute des importations en provenance des EAMA relève de motifs de caractère commercial, notamment en Allemagne, principal importateur, où la préférence n'a pas joué du fait de l'importance du contingent tarifaire à droit nul pour les bananes en provenance des pays tiers.

BOIS TROPICAUX

Une expansion considérable des importations dans la CEE en provenance des EAMA (2.348.043 tonnes en 1964 contre 1.465.785 tonnes en 1962) a vu augmenter celles-ci de 60 % en deux ans. L'Allemagne et la France ont réalisé les plus forts accroissements tant en pourcentage qu'en valeur absolue.

Cette expansion s'est accompagnée d'une régression des importations mondiales, la part des importations des EAMA passant ainsi de 38,6 % en 1962 à 58,8 % en 1964

L'importance de ces importations comme son évolution s'expliquent par le niveau et la qualité de la production des EAMA qui, indépendamment de toute préférence, leur assurent une place de choix sur le marché communautaire. En effet, on constate que la suspension du taux de préférence à partir du 1er janvier 1964 n'a pas entravé l'expansion des achats de la CEE en bois originaires des EAMA.

2) Produits n'ayant bénéficié d'aucune préférence

Les importations en tonnage dans la CEE ont évolué de la manière suivante de 1962 à 1964 :

Arachides

Progression d'ensemble en dépit d'un recul de la France.

La part des importations en provenance des EAMA dans les importations mondiales de la CEE passe de 48 % en 1962 à 49 % en 1964.

Palmistes

Léger recul : 29 % des importations totales en 1962 contre 28,5 % en 1964, mais fléchissement de ces importations totales.

Coprah

Situation inchangée de 1962 à 1964, la France demeurant seul importateur des EAMA. Le pourcentage du produit des EAMA dans les importations totales de la CEE demeure à un niveau très bas : 0,8 %.

Coton en masse et caoutchouc

Situation sensiblement inchangée de 1962 à 1964, la part des EAMA demeure de l'ordre de 6 % des importations de ces deux produits dans la CEE.

Tourteaux

Légère régression de la part des EAMA qui tombent de 6,8 % des importations mondiales de la CEE en 1962 à 6,2% en 1964.

- 18 -

La conclusion de cette analyse est que les préférences mises en place depuis 1962 et surtout depuis le 1er juin 1964, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la convention de Yaoundé, ont influencé favorablement le développement des importations des produits des EAMA dans la CEE et, plus particulièrement en Allemagne, pour des produits comme le café, le cacao et l'huile de palme.

Par ailleurs, la suspension des droits sur les bois tropicaux n'a pas gêné l'expansion des débouchés des EAMA dans la CEE.

Comme on pouvait s'y attendre, l'absence de préférences pour d'autres produits n'a pas eu d'effet sur l'écoulement de ces produits en provenance des EAMA, leur part sur le marché de la CEE demeurant sensiblement inchangée de 1962 à 1964.

+

+

+

EVOLUTION DU COMMERCE DE LA CEE
AVEC LES E.A.M.A.

Unité : millions \$

ORIGINE et DESTINATION	IMPORTATIONS DE LA CEE EN PROVENANCE DES EAMA			EXPORTATIONS DE LA CEE A DESTINATION DES EAMA		
	1e Semestre 1963	1e Semestre 1964	1e Semestre 1965	1e Semestre 1963	1e Semestre 1964	1e Semestre 1965
CAMEROUN	58	76	72	35	40	41
MADAGASCAR	29	30	23	43	51	40
MALI	3	1	1	7	8	6
NIGER	13	13	14	6	7	8
AD	6	9	6	6	8	6
SENEGAL	75	77	71	65	65	63
COTE D'IVOIRE	102	128	116	65	80	80
R.C.A.	4	6	4	8	9	8
GABON	37	41	41	14	16	18
CONGO (BRAZ.)	13	18	15	22	21	24
CONGO (LEO)	131	159	157	33	54	57
RWANDA-BURUNDI	3	3	3	4	4	6
SOMALIE	11	12	16	6	8	7
TOGO	7	12	14	5	8	12
MAURITANIE	1	18	25	13	4	7
HAUTE VOLTA	2	3	1	7	9	9
DAHOMY	6	6	7	12	11	12
TOTAUX	501	613	586	351	403	404

- 20 -

La valeur des échanges entre la Communauté et les EAMA durant le premier semestre 1965 accuse une certaine stagnation par rapport au premier semestre 1964, les résultats demeurant toutefois largement supérieurs à ceux de 1963.

Alors que les courants d'exportation de la CEE vers les EAMA se sont dans l'ensemble maintenus, on constate une diminution de la valeur des importations en provenance de quelques EAMA importants fournisseurs de la CEE (Cameroun, Madagascar, Côte d'Ivoire, Sénégal). Cette diminution semble imputable pour une large part à la baisse des prix de certains produits représentant en valeur une forte proportion de ces importations. C'est ainsi que les cours mondiaux du cacao sont tombés de 500 \$ / tonne à 300 \$ /tonne pendant le premier semestre 1965 alors qu'ils avaient évolué entre 520 et 550 \$ / tonne au cours du premier semestre 1964 ; le prix moyen du café robusta pendant la même période a été de 600 \$ / tonne en 1965 soit une baisse de 30 % par rapport aux 6 premiers mois de 1964.

Les données concernant 1965 présentent d'ailleurs un caractère trop fragmentaire (6 mois seulement) pour permettre de tirer actuellement des conclusions et de porter un jugement de valeur sur les tendances de ces échanges pour l'année 1965 entière.

+

+ +

APPLICATION DE LA CONVENTION DE YAOUNDE

Définition de la notion de produits originaires

En ce qui concerne l'application du titre I de la Convention de Yaoundé, le fait le plus important à signaler est la décision prise par le Conseil d'Association sur la définition de la notion des produits originaires. En effet, les travaux relatifs à ce sujet ont abouti à un accord entre Etats membres de la CEE et Etats associés sur la plus grande partie du projet étudié. Le Comité d'Association en sa séance du 18 juin 1965 a pris par délégation du Conseil, une décision arrêtant la définition des produits originaires pour cette partie du projet et séparément une décision relative aux méthodes de coopération administra-
./.

- 21 -

tive. La date de mise en application des décisions n'a pas été définitivement fixée. En ce qui concerne les échanges avec les PTOM, un accord est intervenu entre les Etats membres selon lequel cette définition ne sera pas différente de celle qui doit être arrêtée pour l'application de la Convention de Yaoundé.

Les aides à la production

On se rappellera que, d'après la Convention d'association, les aides à la production ont pour objet de faciliter aux producteurs des Etats associés l'adaptation progressive de certaines de leurs productions aux exigences d'une commercialisation aux cours mondiaux et qu'à cette fin une aide financière dégressive est accordée sur la base d'un programme quinquennal présenté par chaque Etat intéressé.

La Communauté a pris acte de l'ensemble des programmes quinquennaux d'aide à la production des Etats associés pouvant bénéficier à la fois des aides à la production et à la diversification aux termes du protocole n° 5 annexé à la Convention de Yaoundé. Sur les onze Etats figurant à l'article 26 de ce protocole, la Côte d'Ivoire et le Congo (Brazzaville) ont décidé d'affecter la totalité de leur quote-part, soit respectivement 46,7 et 6,4 M. UC à l'aide à la diversification de leur économie. Les neuf autres Etats, soit Cameroun, République Centrafricaine, Dahomey, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, disposant au total d'environ 130 M. UC ont affecté en moyenne les deux tiers de ce montant à l'aide à la production, la part de cette aide variant suivant les Etats de 50 à 75 %. Sur la dotation globale de 183 M. UC prévue dans la Convention, 88 M. UC environ soit 48 % seront donc consacrés à l'aide à la production.

Sous réserve d'aménagements ultérieurs en cours d'exécution, les programmes d'aide à la production prévoient que 42 M. UC seront affectés au soutien des prix et 46 M. UC à l'amélioration structurelle des cultures. Les produits concernés par ces actions sont l'arachide (près de 50 % de l'ensemble des crédits), le café (améliorations structurelles principalement), le coton, le riz et dans une moindre mesure les palmistes, le poivre et la noix de coco.

- 22 -

Les conventions de financement concernant la première tranche annuelle des programmes d'aide à la production portent sur un montant global de 29 M. UC environ. Dans certains Etats, cette tranche annuelle est entièrement exécutée et la seconde tranche est déjà approuvée, si bien qu'on peut évaluer l'ensemble des crédits engagés au titre de l'aide à la production à la fin de l'année 1965 à 36 M. UC environ.

L'accroissement de la consommation des produits originaires des EAMA

Compte tenu des dispositions de l'annexe VIII de la Convention de Yaoundé, dans laquelle les Etats membres s'engagent à étudier les moyens propres à favoriser l'accroissement de la consommation des produits originaires des Etats associés, la Commission poursuit les études entreprises sur les conditions de commercialisation et la structure de la consommation des grands produits tropicaux dans les Etats membres (café, cacao, bananes, oléagineux) en vue de rechercher d'autres moyens de favoriser l'écoulement des produits des EAMA sur les marchés de consommation de la CEE, en complément de la préférence tarifaire.

Ces études devraient aboutir à des actions soit nationales, soit communautaires, les unes n'excluant pas les autres, qui consisteront pour l'essentiel à donner un appui de nature technique et/ou financière aux Etats associés dans le domaine de la promotion commerciale.
